

MAIRIE DE LAPALUD



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mille vingt et deux, et le vingt-sept juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement dans la Salle Polyvalente « Espace Julian » afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Secrétaire de séance : Madame Virginie CALEGARI

Etaient présents : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, SAUVADON Césarine (jusqu'au point 5 inclus), MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, FRAISSE Alexandrine, CARPENTRAS Henri.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

SAUVADON Césarine ayant donné procuration à BOUCK Philippe (à partir du point 6)
PARET Frank ayant donné procuration à LAMBERTIN Jean-Pierre
MOREL Stéphane ayant donné procuration à SOUVETON Anne-Marie
AMAYA Y RIOS Estelle ayant donné procuration à GRAPIN Jean-Louis

Absents excusés : SBABTI Samira, SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

Départ :

- 19h03 : Départ de SAUVADON Césarine (à la fin du point 5)

ORDRE DU JOUR

	<u>Rapporteur</u>
1. Élection du Secrétaire de Séance.	M. le Maire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2022.	M. le Maire
3. Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2022-2025.	Mme SAUVADON
4. Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi sur la Commune de Lapalud.	Mme SAUVADON
5. Centre de loisirs – Approbation de la convention « colos apprenantes 2022 » et fixation du tarif « participation famille ».	Mme SAUVADON
6. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal.	Mme SOUVETON
7. Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2020-2022) – « Sécurisations, aménagements et améliorations de la commune de Lapalud ». Avenant n°1.	M. GUARINOS
8. Cession d'une parcelle de terrain communal cadastrée B 1194 (lot A) pour la création d'une résidence d'habitations dédiée aux « Séniors ».	M. MISERERE
9. Bilan de la mise à disposition au public du dossier et approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lapalud.	M. MISERERE
10. Convention relative à la consommation de chauffage du logement raccordé sur les installations au sein du groupe scolaire L Pergaud entre la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) et la commune de Lapalud.	M. GUARINOS
11. Procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune de Lapalud à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence dans le cadre de l'exercice de la compétence « transport et mobilité ».	M. LAMBERTIN
12. Convention de mise à disposition de véhicules et de matériels techniques de la CCRLP aux communes membres.	M. ROBIN
13. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif – Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) - Année 2021.	M. BOUCK
14. Rapport annuel 2021 du délégataire du service de l'assainissement collectif.	M. BOUCK
15. Compte-rendu annuel d'activités de concession 2020 – LAPALUD – GRDF – Distribution de gaz naturel.	M. MISERERE
16. Compte-rendu annuel d'activités de concession 2021 – LAPALUD – GRDF – Distribution de gaz naturel.	M. MISERERE
17. Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 27 mai 2022 au 19 juin 2022.	M. le Maire

1. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 064-2022 - Election du Secrétaire de Séance.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- DESIGNE Madame Virginie CALEGARI, secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.
Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 21</i>	<i>Pouvoir : 03</i>	<i>Total : 24</i>	<i>Exprimés : 24</i>
<i>Voix pour : 24</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

2. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 065-2022 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2022.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 10 juin 2022.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 21</i>	<i>Pouvoir : 03</i>	<i>Total : 24</i>	<i>Exprimés : 24</i>
<i>Voix pour : 24</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

3. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 066-2022 - Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2022-2025.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-APPROUVE le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2022-2025 entre la Commune de LAPALUD, la Préfecture de Vaucluse, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, annexé à la présente délibération,
-AUTORISE Monsieur le Maire à le signer en même temps que l'ensemble des partenaires institutionnels : Préfecture de Vaucluse, Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse,
-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération,
-DIT que le P.E.D.T. est signé pour la durée maximum de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 21</i>	<i>Pouvoir : 03</i>	<i>Total : 24</i>	<i>Exprimés : 24</i>
<i>Voix pour : 24</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

4. Projet de DÉLIBÉRATION n° 067-2022 - Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi sur la Commune de Lapalud.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi sur la Commune de Lapalud entre la Commune de LAPALUD, la Préfecture de Vaucluse, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, annexée à la présente délibération,

-AUTORISE Monsieur le Maire à la signer en même temps que l'ensemble des partenaires institutionnels : Préfecture de Vaucluse, Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse,

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération,

-DIT que la convention est établie pour une durée de 3 années scolaires à compter du 01^{er} septembre 2022.

Adoptée à l'Unanimité.

Présents : 21

Pouvoir : 03

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

5. Projet de DÉLIBÉRATION n° 068-2022 - Centre de loisirs – Approbation de la convention « colos apprenantes 2022 » et fixation du tarif « participation famille ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE la convention relative à la mise en place des « colos apprenantes 2022 » dans le cadre des vacances apprenantes proposées par l'État, annexée à la présente délibération.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

-FIXE le tarif « participation famille » à 50 € par enfant.

Adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés.

Présents : 21

Pouvoir : 03

Total : 24

Exprimés : 20

Voix pour : 20

Voix contre : 00

Abstentions : 04

Abstentions : JL GRAPIN, pv E AMAYA Y RIOS, A FRAISSE, H CARPENTRAS.

19h03 : Départ de SAUVADON Césarine (Pouvoir à BOUCK Philippe)

6. Projet de DÉLIBÉRATION n° 069-2022 - Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-ADOPTE le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal aux conditions énoncées dans le document joint en annexe avec une application à compter du 1^{er} juillet 2022.

Adoptée à l'Unanimité

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

7. Projet de DÉLIBÉRATION n° 070-2022 - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2020-2022) – « Sécurisations, aménagements et améliorations de la commune de Lapalud ». Avenant n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification de la délibération du Conseil Municipal de Lapalud n°2022-066 du 16/05/2022 portant demande de subvention au titre du CDST 2020-2022 avenant n°1

- **DECIDE** de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du CDST 2020/2022 « Avenant n°1 » pour l'opération « Sécurisations, aménagements et améliorations de la commune de Lapalud » d'un montant prévisionnel de 395 285,98 €, avec un taux de subventionnement de 50% soit un montant total de subvention de 188 118,06 €.

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

- **DIT** que les crédits nécessaires à ces opérations sont prévus au budget 2022 pour les projets 2022 et seront inscrits au budget 2023 pour les projets 2023.

Adoptée à l'Unanimité

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

8. Projet de DÉLIBÉRATION n° 071-2022 - Cession d'une parcelle de terrain communal cadastrée B 1194 (lot A) pour la création d'une résidence d'habitations dédiée aux « Séniors ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-**APPROUVE** le projet de cession de la parcelle communale cadastrée, section B 1194 (lot A) d'une superficie de 1 ha 11 a 63 ca à LAPALUD, pour un montant de 636 291 euros (six cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-onze euros), soit 57 € le m², à la Société HELIOS pour y créer une résidence d'habitations dédiée exclusivement aux séniors

-**INDIQUE** que ce prix de cession doit être porté à la promesse de vente par voie d'avenant.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession qui sera établi chez Maître FLANDRIN Séverine, Notaire à PIERRELATTE ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

-**DIT** que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs,

Adoptée à la majorité.

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

Exprimés : 23

Voix pour : 20

Voix contre : 03

Abstention : 01

Contre : JL GRAPIN, pv E AMAYA Y RIOS, H CARPENTRAS.

Abstention : A FRAISSE.

9. Projet de DÉLIBÉRATION n° 072-2022 - Bilan de la mise à disposition au public du dossier et approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lapalud.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'approuver le bilan de la mise à disposition au public,
- **DÉCIDE** d'approuver la Modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- **DIT** que le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Lapalud et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture,
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire :
 - ° un mois après sa réception par le Préfet ;
 - ° après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Adoptée à l'Unanimité

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

10. Projet de DÉLIBÉRATION n° 073-2022 - Convention relative à la consommation de chauffage du logement raccordé sur les installations au sein du groupe scolaire L Pergaud entre la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) et la commune de Lapalud.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative à la consommation de chauffage du logement raccordé sur les installations au sein du groupe scolaire L Pergaud entre la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) et la commune de Lapalud, à compter du 1^{er} juillet 2022, pour une durée d'une année reconductible par tacite reconduction deux fois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux budgets communaux 2022 et suivants.

Adoptée à l'Unanimité

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

11. Projet de DÉLIBÉRATION n° 074-2022 - Procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune de Lapalud à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence dans le cadre de l'exercice de la compétence « transport et mobilité ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune de Lapalud à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence dans le cadre de l'exercice de la compétence « transport et mobilité ».

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal et toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'Unanimité

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

12. Projet de DÉLIBÉRATION n° 075-2022 - Convention de mise à disposition de véhicules et de matériels techniques de la CCRLP aux communes membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de véhicules et de matériels techniques par la CCRLP aux communes membres.

-AUTORISE à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'Unanimité

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

13. Projet de DÉLIBÉRATION n° 076-2022 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif – Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) - Année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé,

-PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), adopté par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.).

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

14. Projet de DÉLIBÉRATION n° 077-2022 - Rapport annuel 2021 du délégataire du service de l'assainissement collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé,

-PREND ACTE du rapport annuel 2021 du délégataire du service de l'assainissement collectif, transmis par la SAUR, annexé à la présente délibération.

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

15. Projet de DÉLIBÉRATION n° 078-2022 - Compte-rendu annuel d'activités de concession 2020 – LAPALUD – GRDF – Distribution de gaz naturel

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oüï l'exposé,

-PREND ACTE du compte rendu annuel d'activités de concession 2020 de la Société GRDF relatif à la distribution publique de gaz naturel sur la Commune de LAPALUD annexé à la présente délibération.

Présents : 20 Pouvoir : 04 Total : 24

16. Projet de DÉLIBÉRATION n° 079-2022 - Compte-rendu annuel d'activités de concession 2021 – LAPALUD – GRDF – Distribution de gaz naturel

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oüï l'exposé,

-PREND ACTE du compte rendu annuel d'activités de concession 2021 de la Société GRDF relatif à la distribution publique de gaz naturel sur la Commune de LAPALUD annexé à la présente délibération.

Présents : 20 Pouvoir : 04 Total : 24

17. Projet de DÉLIBÉRATION n° 080-2022 - Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 27 mai 2022 au 19 juin 2022.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 47-020 du 25/09/2020.

Date	Numéro	Désignation
31/05/2022	DEC-2022-043	Approbation de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation « 30 millions d'Amis »
08/06/2022	DEC-2022-044	Approbation de la convention d'utilisation temporaire du plan d'eau de l'espace de loisirs les Girardes entre la Municipalité de Lapalud et l'association CrossFit de Pierrelatte représentée par M FRADET Thibault, Président
09/06/2022	DEC-2022-045	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 554 – 1380 - 1705 - 2 Avenue de Montélimar - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. WATTEL Grégory - Mme DESCOURS Stéphanie
09/06/2022	DEC-2022-046	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1539 - 30 Lot. Le Parc des Cigales - 84840 LAPALUD appartenant à M. NAGUEZ Foued
09/06/2022	DEC-2022-047	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1866- 48 Avenue d'Orange - 84840 LAPALUD - Appartenant à la SCI LOU TILLOU - Mme Maryse FROMENTIER
09/06/2022	DEC-2022-048	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1637 - 1638 - 48 Avenue d'Orange - 84840 LAPALUD - Appartenant à la SCI LOU TILLOU - Mme Maryse FROMENTIER

09/06/2022	DEC-2022-049	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section B 50 - 290 Rue des Vigneaux - 84840 LAPALUD appartenant à M. SCHNEIDER Lucien
09/06/2022	DEC-2022-050	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section D 588 L'Enclos - 84840 LAPALUD appartenant à la SCI DE L'ENCLOS
09/06/2022	DEC-2022-051	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1628 - 25 Rue des Orfèvres - 84840 LAPALUD - Appartenant à SARL ACH
09/06/2022	DEC-2022-052	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section B 1081 - 14 Lot. Les Vigneaux - 84840 LAPALUD - Appartenant aux Consorts TRIAY
09/06/2022	DEC-2022-053	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section B 63 - 64 - 25 Rue de la Vierge - 84840 LAPALUD - Appartenant Mme LATOUR Yannick et M. LATOUR Alain
10/06/2022	DEC-2022-054	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1570 - 61 Le Parc des Cigales - 84840 LAPALUD - Appartenant à Mme FREGENCE Noëline
10/06/2022	DEC-2022-055	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section A 1603 Route de Saint Paul - 84840 LAPALUD Appartenant à SAS BATICRAFT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-PREND ACTE des décisions signées par Monsieur Hervé FLAUGERE,
Maire.

Présents : 20

Pouvoir : 04

Total : 24

La séance est levée à 20 h 00

Hervé FLAUGERE
Maire de LAPALUD

